

51, rue Joachim du Bellay
59930 La Chapelle d'Armentières

Tél : 03 56 66 02 59

Email :
contact-lille@baussantconseil.com

Site :
baussantconseil.com

1. Objet de la politique

La présente politique décrit la manière dont Baussant Conseil Lille prend en compte les risques en matière de durabilité ainsi que les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le cadre de son activité de conseil et/ou de distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance ou d'instruments financiers.

2. Définition des risques et des incidences en matière de durabilité

- Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement.
- Les principales incidences négatives désignent les effets négatifs importants que les décisions d'investissement peuvent avoir sur des facteurs de durabilité, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la gestion des ressources en eau, les conditions sociales ou les droits de l'homme.

3. Intégration des risques ESG dans notre activité

Baussant Conseil Lille prend en compte, dans la mesure du possible et selon les informations disponibles fournies par les producteurs des produits, les caractéristiques ESG des produits proposés. Nous évaluons notamment si les supports d'investissement :

- Sont labellisés ISR, Greenfin ou équivalents,
- Fournissent des informations sur les risques ESG dans leur documentation (DIC, prospectus, etc.),
- Intègrent une politique de gestion des risques extra-financiers.

Ces éléments sont pris en compte dans la sélection des produits et les recommandations, en fonction des préférences exprimées par le client.

4. Prise en compte des principales incidences négatives (PAI)

Baussant Conseil Lille reconnaît l'importance d'identifier et de gérer les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Actuellement, nous ne disposons pas de données complètes et homogènes pour mesurer ces incidences. Par conséquent, notre intégration des PAI est limitée.

SARL au capital social de 10 000 €
RCS Lille Métropole 904 924 347
TVA Intracommunautaire
N°FR06904924347

Société de Conseil en Gestion de
Patrimoine

Enregistrée au registre unique des
intermédiaires en assurance, banque et
finance sous le numéro 21 009 693
(www.orias.fr), en qualité de :

- Courtier en assurance

- Intermédiaire en opérations de
banque et services de paiement dans la
catégorie courtier en opérations de
banque et en services de paiement

- Conseiller en Investissements
Financiers adhérent de la Chambre
Nationale des Conseils en Gestion de
Patrimoine, association agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers

Garantie financière de la compagnie
MMA IARD Assurances Mutuelles /
MMA IARD
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9
Adhésion n°232803

Nous nous engageons cependant à :

- Suivre l'évolution des données et des méthodologies relatives aux incidences négatives,
- Mettre à jour notre politique en conséquence,
- Informer nos clients de cette évolution.

5. Limites et évolution

En raison du manque d'harmonisation et de transparence des données ESG, notre prise en compte des risques et incidences en matière de durabilité est limitée aux informations publiques accessibles. Nous actualisons régulièrement nos pratiques pour rester en conformité avec la réglementation et les attentes du marché.

6. Formation et sensibilisation

Nous sommes sensibilisés à la réglementation ESG applicable, notamment à la prise en compte des préférences de durabilité et des incidences négatives dans le cadre du conseil. En outre Eric Baussant a obtenu la certification Finance durable mise en place par l'Autorité des marchés financiers.